



RÉSERVATION DU MATÉRIEL VILLE DE ROANNE

La Ville de Roanne met à disposition des associations roannaises ou non roannaises un choix de matériel pour les aider dans l'organisation de leurs projets événementiels.

Vous souhaitez organiser un évènement ?

Toutes vos démarches via un formulaire unique, sur Icitoyen !



**JE SUIS UNE ASSOCIATION ET J'ORGANISE UN
ÉVÉNEMENT ASSOCIATIF**

Quel est le matériel disponible ?

Le matériel des fêtes étant en nombre limité, il est souvent réparti, par équité, entre les différentes demandes associatives a fortiori lors des périodes de réservation très chargées.

Liste du matériel

Un raccordement d'eau et un raccordement électrique peuvent être demandés sous réserve d'acceptation des services techniques.

Qui peut réserver ?

Les associations roannaises peuvent réserver du matériel Ville de Roanne.

Quel est le coût de la location du matériel ?

La mise à disposition du matériel demeure gratuite pour les associations roannaises.

Tarif pour les autres utilisateurs

● CONTACTS

Service de la Vie Associative

Forum Sébastien Nicolas
42300 roanne

Du lundi au jeudi de 9h à 12h et
de 13h30 à 16h et le vendredi de
9h à 12h

☎ 0477232087

✉ Par e-mail

🌐 Site Internet

✓ EN SAVOIR PLUS

● ALLER PLUS LOIN

SUR LE SITE

- ▶ FORMULAIRE DE DEMANDE DE LOCATION DE MATERIEL DE FÊTE
- ▶ REGLEMENTATION DE LA LOCATION DU MATERIEL DE FÊTE

● EN COMPLÉMENT



Déclarer buvette temporaire

Il est possible de tenir un débit de boissons temporaire à consommer sur place. Cette autorisation par la Maire ne concerne que les boissons ne titrant pas plus de 18° d'alcool pur. Elle ne peut que pour une durée maximale de 48h.

[En savoir plus](#)

SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE
PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE
BP 90512 - 42328 ROANNE CEDEX

VILLE
PLACE DE
BP 90512 - 42

DU LUNDI AU JEUDI DE 9H À 12H ET DE 13H30 DU LUNDI AU JEUDI

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.

✓ Tout accepter

✗ Tout refuser

Personnaliser